

Informations de base	
<b>2018/2909(DEA)</b> DEA - Procédure d'acte délégué  Critères à appliquer pour évaluer l'impact de la défaillance d'un établissement sur les marchés financiers, sur d'autres établissements et sur les conditions de financement  Complétant <a href="#">2012/0150(COD)</a>  <b>Subject</b>  2.50.04 Banques et crédit 2.50.10 Surveillance financière	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux			
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>	<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">ECON</span> Affaires économiques et monétaires		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
25/10/2018	Publication du document de base non-législatif	C(2018)06901	
25/10/2018	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3.0 mois		
14/11/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
02/02/2019	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2018/2909(DEA)
<b>Type de procédure</b>	DEA - Procédure d'acte délégué
<b>Sous-type de procédure</b>	Examen d'un acte délégué
	Complétant <a href="#">2012/0150(COD)</a>
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
<b>Dossier de la commission</b>	ECON/8/14869

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2018)06901	25/10/2018	

